

EXTRAIT DU REGISTRE D
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 29 NOVEMBRE 2021 à 8h30

Date de convocation : 23 novembre 2021

Délibération
N°B2021_115

Membres en exercice :	20
Votants :	20
Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : MONIE Jean-Marie

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, JANSANA Jean-Marc, LAPALU Christian, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, PY Michel

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, MARTIN Henri, RIO Jean-Louis

EXCUSES : -

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : GOUIRY Catherine (délibération B2021_145), JAMMES Michel (délibérations B2021_137 et B2021_138), MARTIN Henri (délibérations B2021_138 à B2021_142), RIO Jean-Louis (délibérations B2021_141 et B2021_142)

EXCUSES AVEC PROCURATION : VIALADE Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : -

Nomenclature Etat : Finances locales - Subvention

OBJET : FINANCES - Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Aude et à l'Etat pour l'opération « Extension du complexe funéraire du Grand Narbonne »

Bénéficiant de l'habilitation préfectorale, la Régie des pompes funèbres du Grand Narbonne assure un accompagnement des familles en deuil dans l'ensemble de leur démarche. Reconnue pour ses prestations de qualité, elle bénéficie depuis le 17 décembre 2014 de la labellisation NF EN 15017 services funéraires - organisations d'obsèques. Elle est le seul organisme de pompes funèbres de l'Aude labellisé NF. Le centre funéraire est situé Voie des Elysiques à Narbonne.

Pour répondre aux besoins de familles, dans la diversité de leur philosophie ou religion, faciliter l'accès pour tous au bâtiment et respecter les règles techniques de gestion funéraire, une extension du bâtiment de 292 m² est nécessaire avec :

- La création d'une salle omni culte de 100 places
- La réorganisation de l'accueil sur le parvis couvert
- La création d'un cheminement piéton accessible à tous
- La création de deux salons funéraires supplémentaires
- La création d'une circulation technique

Le montant estimé des travaux s'élève à 835 590 euros HT.

Il est possible de solliciter le financement du département de l'Aude et de l'Etat au titre de la DSIL.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

- Département de l'Aude 135 780 euros (30% sur plafond de 452 600 euros de travaux)
- Etat DSIL : 250 677 euros (30 %)
- Autofinancement Grand Narbonne : 449 133 euros HT (53.75%)

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Narbonne C2021_58 du 18 mars 2021 adoptant le budget 2021 de la régie des Pompes Funèbres,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Aude pour un montant de subvention de 135 780 euros ;
- De solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de subvention de 250 677 euros ;
- De valider le plan de financement de l'opération « Extension du Centre Funéraire du Grand Narbonne » ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

